Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-16_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **16_171126**

OBJET : FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI

Dérogations au repos dominical - Année 2027 - Avis sur les calendriers proposés

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-16_171126-DE

Madame Julie PAPPALARDO rapporte :

Avec la promulgation de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron du 6 août 2015, de nouvelles mesures concernant les dérogations au repos dominical ont été introduites. Elles ont pour objectif de répondre aux enjeux de développement du territoire et de renforcer son attractivité économique et touristique.

Dans ce cadre, l'article L. 3132-26 du Code du travail permet au maire, après avis du conseil municipal, de désigner chaque année jusqu'à douze dimanches durant lesquels le repos dominical peut être supprimé dans les établissements de commerce de détail concernés. Lorsque le nombre de dimanches excède cinq, la décision du maire est également soumise à l'avis conforme du conseil métropolitain.

Afin de préparer les calendriers pour l'année 2027, la Ville d'Aubagne a recueilli les souhaits des enseignes concernées. À l'issue de ces échanges, il est proposé de retenir douze dimanches pour les commerces de détail hors secteur automobile, et cinq dimanches pour ce dernier.

Cette démarche s'inscrit dans la préparation des ouvertures dominicales pour l'année 2027, engagée par la Métropole Aix-Marseille-Provence auprès des communes par courrier du 20 août 2026.

Les calendriers proposés sont soumis à l'avis du conseil municipal. Le calendrier comportant douze dimanches est également soumis à l'avis conforme du conseil métropolitain, dont l'examen est prévu en décembre 2026. Les dimanches retenus seront ensuite désignés par arrêtés du maire, après accomplissement des consultations et recueil des avis requis.

Pour les commerces de détail, à l'exclusion des commerces relevant du calendrier automobile, les dimanches proposés sont les suivants :

Dimanche 10 janvier 2027 ;

Dimanche 6 juin 2027 ;

Dimanche 27 juin 2027 ;

Dimanche 15 août 2027 ;

Dimanche 5 septembre 2027 ;

Dimanche 17 octobre 2027 ;

Dimanche 21 novembre 2027 ;

Dimanche 28 novembre 2027 ;

Dimanche 5 décembre 2027 ;

Dimanche 12 décembre 2027 ;

Dimanche 19 décembre 2027 ;

Dimanche 26 décembre 2027.

Pour les commerces de détail automobiles, les dimanches proposés sont les suivants :

Dimanche 17 janvier 2027 ;

Dimanche 14 mars 2027 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-16_171126-DE

Dimanche 13 juin 2027 ;

Dimanche 12 septembre 2027 ;

Dimanche 17 octobre 2027.

La présente délibération propose d'émettre un avis favorable sur ces deux calendriers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail, notamment ses articles L. 3132-26 et R. 3132-21,

VU les consultations lancées le 30 juin 2026 auprès des organisations d'employeurs et de salariés intéressées,

VU le courrier du vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 20 août 2026 relatif à la préparation des dérogations au repos dominical pour l'année 2027,

CONSIDÉRANT les demandes des établissements de commerce de détail et de commerce automobile,

CONSIDÉRANT que ces ouvertures contribueront à la vitalité et au dynamisme commercial de la commune,

VU l'examen en commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'ÉMETTRE un avis favorable sur les calendriers de dérogation au repos dominical proposés pour l'année 2027, à savoir :

Pour les commerces de détail, à l'exclusion des commerces relevant du calendrier automobile :

Dimanche 10 janvier 2027 ;

Dimanche 6 juin 2027 ;

Dimanche 27 juin 2027 ;

Dimanche 15 août 2027 ;

Dimanche 5 septembre 2027 ;

Dimanche 17 octobre 2027 ;

Dimanche 21 novembre 2027 ;

Dimanche 28 novembre 2027 ;

Dimanche 5 décembre 2027 ;

Dimanche 12 décembre 2027 ;

Dimanche 19 décembre 2027 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-16_171126-DE

Dimanche 26 décembre 2027.

Pour les commerces de détail automobiles :

Dimanche 17 janvier 2027 ;

Dimanche 14 mars 2027 ;

Dimanche 13 juin 2027 ;

Dimanche 12 septembre 2027 ;

Dimanche 17 octobre 2027.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026